

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit en abonnement qui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Habitants des Campagnes,

L'Empire a MENTI en promettant la Paix. — L'Empire c'est la GUERRE, toujours la GUERRE : en Crimée ! en Italie ! au Mexique ! à Sedan !!! — Guerres affreuses qui ont amené l'Invasion, la Ruine et le Partage de la France. — Avez-vous la GUERRE, depuis CINQ ANS que vous n'avez pas l'Empire ? Non. — Vendez-vous vos Vins et vos Blés ? Oui. Habitants de nos Campagnes, pères de famille, voulez-vous encore la GUERRE, et cette fois chez vous ? — Votez pour le retour de l'Empire, qui a fait tuer 586,000 de vos enfants ; votez pour Monsieur De Valon. Voulez-vous la Paix : c'est-à-dire la conservation de vos Enfants et de vos biens ? Voulez-vous le Travail, la Sécurité, la Prospérité de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce ?

Votez pour M. PAGÈS DUPORT, le vrai Député des campagnes.

AUX ÉLECTEURS

DES CANTONS DE CASTELNAU, CATUS, CAZALS, LUZÉCH, MONTCUQ ET PUY-L'EVÊQUE.

ÉLECTEURS,

Encore un mot avant l'ouverture du Scrutin. Ma candidature est l'objet des plus violentes attaques. On poursuit en moi le représentant qui, véritablement dévoué au Maréchal de Mac-Mahon, a répondu à son appel en votant les lois constitutionnelles, et qui ne voit le salut et la grandeur de la France que dans les idées de modération, de tolérance et de liberté. On calomnie en moi l'homme qui, par sa défense persévérante et quelquefois heureuse des intérêts vinicoles du Lot, et par son concours absolu dans la question du prix des tabacs, tient à honneur de mériter le nom de *Député des Campagnes*. Vos intérêts et les miens sont les mêmes. Nous voulons ensemble le progrès pacifique et légal qui moralise et enrichit les peuples, et qui repose aujourd'hui tout entier sur le Maréchal-Président dont j'ai prorogé les pouvoirs, et sur la Constitution républicaine qu'il faut affirmer par une application loyale et complète.

Les suffrages que vous me donnerez, mes chers Compatriotes, signifieront ceci à mes yeux :

- Sécurité pour le travail ;
- Développement de l'agriculture ;
- Respect de l'autorité. Ni révolution, ni retour vers un passé disparu.
- Assez de politique et de bavardages inutiles.

Des affaires ; des discussions économiques ; des traités de commerce ; des remaniements d'impôt ; des modifications à la loi militaire pour l'échange des numéros entre les deux parties du contingent ; en un mot des réformes utiles au lieu de ces vaines agitations qui provoquent les changements de Gouvernement, c'est-à-dire la misère, l'anarchie, et, comme conséquence..... la Guerre, compagne inséparable de l'Empire.

A. PAGÈS DUPORT.

Député du Lot à l'Assemblée nationale.

Albas, 14 février 1876.

Cahors, le 17 Février 1876

M. Pagès Duport est le seul député du Lot qui ait voté tout à la fois la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon le 20 novembre 1873, et la Constitution en 1875. Il est par conséquent le seul député du Lot qui nous ait donné un chef et un gouvernement.

Electeurs, votez pour lui.

M. Pagès Duport a constamment pris la parole pour défendre les intérêts des cultivateurs de la vigne. Il est, dans toute l'Assemblée, le député qui a combattu le plus énergiquement les droits sur les vins, l'autorisation du vinage à prix réduits, et l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru.

Electeurs, son passé vous répond de son avenir. En l'envoyant siéger à la Chambre des députés, vous y enverrez un véritable et fidèle représentant de vos intérêts, de vos droits et de vous-mêmes. Il a prouvé qu'il était réellement le *Député des Campagnes*.

LA GUERRE !

Par dessus tout, électeurs, en allant au scru-

tin, n'oubliez pas ceci : L'empire a toujours fait la guerre.

Sous le premier Empire, guerre en 1805 ; guerre en 1806 ; guerre en 1808 ; guerre en 1809 ; guerre en 1812 (un million d'hommes, d'un seul coup périsant en Russie !) guerre en 1813 ; guerre en 1814 ; guerre en 1815.

Sous le deuxième empire, guerre de Crimée, en 1853, 1854, 1855 : guerre d'Italie en 1859 ; guerre au Mexique, pendant quatre ou cinq ans, pour y laisser nos fusils, nos canons, nos munitions ; guerre en Chine ; enfin guerre contre l'Allemagne.

De toutes ces guerres, qui ont fait périr plusieurs millions d'hommes, il n'en est pas une qui puisse se justifier par l'intérêt de la France. Hélas ! l'Empire fait la guerre, comme le tonnelier dresse les barriques, comme le serrurier forge les charrues. C'est son état, c'est son élément.

Dieu nous préserve d'être injustes et violents à l'égard du prince impérial ! Mais nous devons constater ce qui est la vérité même ! C'est que M. de Bismark, armé jusqu'aux dents, tandis qu'il nous fait bien des années pour nous refaire, trouverait moyen de contraindre le prince impérial à la guerre pour nous ravir encore des milliards et des provinces. Nous autres, avec le gouvernement actuel, nous pouvons souffrir des humiliations sans déshonneur, et nous recueillir parce que nous sommes innocents de la guerre de 1870-1871, mais le prince impérial, s'il était sur le trône, pourrait-il résister

au désir de venger son père ? D'un autre côté, M. de Bismark ne serait-il pas toujours prêt à surexciter la dignité personnelle de ce jeune prince, malheureux et inexpérimenté, en l'abreuvant d'affronts afin d'achever l'écrasement de la France ?

Electeurs,

Nous vous conjurons de regarder autour de vous et de réfléchir. Il s'agit de la France, de vos biens, de vos enfants, de vous-même. Gardez, soutenez le gouvernement actuel dont M. Pagès Duport est le seul fondateur, au nom du département du Lot. Ce gouvernement vous a donné l'ordre et une prospérité plus que surprenante après tant de désastres.

Le prix de la Terre et des Vins.

Les champs, les vignes et les prés se vendent plus cher d'année en année. Pourquoi ne pas en être reconnaissant au gouvernement actuel ? Depuis que ce gouvernement a été fondé le 25 février 1875, il est entré cent millions de plus dans les caisses du Trésor que dans l'année précédente. On ne vit jamais une prospérité pareille. Et c'est dans ces circonstances que la côte du Lot nommerait M. de Valon, qui a refusé sept ans au Maréchal et qui a repoussé la Constitution !!! Nommer un député de l'opposition, ne serait-ce pas insensé ?

Oserait-on dire que les vins se vendent moins cher que sous l'empire ? Ce serait trop fort.

Nous avons relevé fidèlement et scrupuleusement les prix moyens des vins sur la côte du Lot dans les dernières années de l'empire et leur prix depuis cette époque. Total dix années. Voici ce tableau comparatif. Il est édifiant :

1 ^o	1866 (logé)	300
2 ^o	1867 —	240
3 ^o	1868 —	280
4 ^o	1869 —	340
5 ^o	1870 —	190
—			
6 ^o	1871 (logé)	300
7 ^o	1872 —	450
8 ^o	1873 —	500
9 ^o	1874 —	300
10 ^o	1875 —	320 à 370

M. de Valon et les Vins du Lot.

Le 15 juillet 1874, M. de Valon, plutôt que de renverser M. Magne, ministre des finances, connu par ses longs services sous l'empire et par ses opinions impérialistes, a voté un projet de loi qui augmentait de plus de QUINZE MILLIONS les impôts qui pèsent sur la propriété vinicole.

M. Pagès Duport, au contraire, n'a pas hésité à sacrifier M. Magne qui, effectivement, dut quitter le ministère par suite du rejet de sa combinaison.

La preuve que cet impôt était inique, c'est qu'on a trouvé moyen de s'en passer, en cherchant ailleurs et sans frapper les agriculteurs.

Autre exemple : Au mois de décembre 1875,

M. de Valon a voté l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru. Cette abolition permet aux propriétaires des détestables vins de l'Hérault et des départements voisins de fabriquer chez eux de l'alcool (*aig-ordent*) avec une partie de leur récolte, *tant que cela leur plaît*, afin de transformer l'autre partie et de la rendre susceptible de faire concurrence à nos vins, ET CELA (entendez bien) SANS PAYER AUCUN DROIT AU LIEU DE PAYER 156 fr. 25 c. PAR HECTOLITRE, COMME PAR LE PASSÉ. Voilà de la générosité de la part de M. de Valon..., mais à nos dépens; car nos vins naturels sont excellents, et n'ont pas besoin d'être additionnés d'alcool. Le soleil leur donne tout l'alcool nécessaire; et c'est grand dommage qu'on puisse leur faire concurrence avec des vins arrangés.

M. Pagès Duport, au contraire, a voté contre l'abolition, c'est-à-dire pour le maintien du droit de 156 fr. 25 c. sur l'alcool, droit qui protégeait les véritables viticulteurs, tels que les propriétaires du Lot. Il ne s'est pas contenté de cela: il a protesté deux fois à la tribune contre l'abolition prononcée par la majorité, et il a fait appel à la prochaine Chambre pour que ce vote malheureux soit détruit.

Pour qui voterez-vous, Électeurs? Pour celui qui cherche le meilleur écoulement de vos vins, ou pour celui qui, certainement sans le vouloir, a donné son appui à vos concurrents de l'Hérault?

Ne votez pas pour M. de VALON.

Ceux qui ont besoin d'un maître, ceux qui croient que la France n'est pas assez grande pour se gouverner elle-même, ceux qui veulent laisser à un seul homme le pouvoir de tout faire quand le passé n'est rempli que des conséquences déplorables de la volonté d'un seul, tous ceux-là voteront pour M. de Valon.

Ceux qui pensent au contraire que le meilleur gouvernement est le gouvernement du pays par le pays, et que la république peut réaliser ce bienfait politique en respectant toutes les convictions sincères pourvu qu'elles s'appuient sur l'ordre et la liberté, tous ceux-là voteront pour M. PAGÈS DUPORT, qui veut que la France appartienne à la France, et que les citoyens soient chargés de faire eux-mêmes la loi par l'intermédiaire de leurs représentants librement élus.

Ceux qui ne déplorent pas les Guerres qui nous ont tant coûté, voteront pour M. de Valon.

Ceux qui veulent la Paix, la paix féconde qui couvrira la France de chemins de fer et de télégraphes, la paix qui permet les traités de commerce et la prospérité des campagnes, la paix qui ouvrira à nos vins des débouchés plus étendus de jour en jour, ceux-là voteront pour M. PAGÈS DUPORT.

Ceux qui croient que le Maréchal sera flatté de voir la côte du Lot lui créer des obstacles, en lui envoyant un député qui lui a refusé sa confiance le 20 novembre 1873, et qui ensuite a repoussé la Constitution qu'il demandait, voteront pour M. de Valon.

Ceux qui ont le bon sens vulgaire de comprendre qu'un député ayant fait ses preuves de dévouement envers le Maréchal et le gouvernement, peut rendre plus de services publics qu'un député de l'opposition, nommeront M. PAGÈS DUPORT.

Ceux qui oublient que le département du Lot a été déshérité, au profit de Périgueux, de la ligne séculaire de Paris à Toulouse qui traversait tout notre département depuis Cressensac jusqu'à La Madeleine, voteront pour M. de Valon.

Ceux qui trouvent que nous avons moins de

chemins de fer que la plupart des autres départements, nommeront M. PAGÈS DUPORT, qui n'a cessé d'en demander pour nous, même dans la dernière séance de l'Assemblée, il y a un mois et demi.

Les ennemis du Maréchal Mac-Mahon

Les bonapartistes se vantent bien haut de leur dévouement au maréchal de Mac-Mahon, quand ils ont à solliciter les suffrages des conservateurs. Mais le bout de l'oreille révolutionnaire perce toujours. On adresse bien quelques compliments au chef de l'Etat, mes ces compliments sont toujours mêlés de quelque amertume. Ainsi l'*Ordre* parlant des sottises qui se débitent dans les réunions publiques, s'écrie d'un air indigné :

Or, dans les pays étrangers, quand on ne se moque pas absolument, complètement de nous, on nous considère comme des fous, on ne comprend ni ce que nous faisons, ni ce que nous laissons faire, et c'est même avec un sentiment de terreur qu'on a apprécié le mouvement de Paris. On se demande comment le maréchal de Mac-Mahon, responsable devant l'Europe, comme chef d'Etat, de la sagesse de son pays, laisse se produire un courant qui est de nature à compromettre non-seulement la sécurité intérieure, mais la paix extérieure.

En vérité, les gens de la camarilla impériale ont la mémoire bien courte. Ils parlent de courants qui compromettent la paix extérieure. Ce qui compromet la paix extérieure, ce ne sont pas les niaiseries de quelques révolutionnaires en chambre, c'est la politique des gouvernements arbitraires qui remanient l'Europe au détriment de la France, qui font de l'unité italienne la préface de l'unité allemande, qui prodiguent au Mexique l'or de la France et le sang de nos soldats, et qui déclarent la guerre sans être prêts, conduisant sciemment la Patrie à sa ruine.

AUX ÉLECTEURS

QUI ONT LA FOI.

Électeurs, qui avez des sentiments religieux et une foi sincère, nous appelons votre sérieuse attention sur l'article suivant, extrait du journal *l'Univers*. Ce journal n'est pas suspect, car il est le défenseur intrépide de la Religion contre les attaques de ses ennemis; il est estimé de l'Épiscopat et du Clergé. Cet article remonte à au mois de janvier dernier; mais il est utile de le reproduire ici, à la veille des élections, pour l'instruction de nos lecteurs. Le voici :

Si nous faisons l'examen de conscience du dernier empire, nous parviendrons à savoir ce qu'il faut en attendre; malgré le mutisme de ceux qui sont restés ses partisans.

Napoléon III a-t-il offert à Jésus-Christ l'or de ses services, l'encens de ses hommages et la myrrhe de son dévouement? On aurait quelque peine à l'établir.

Sur le premier point, nous voyons que Napoléon III a été l'un des agents les plus persévérants et les plus actifs, quoique non pas toujours le plus avoué, de la chute du pouvoir temporel.

Sur le second point, nous nous souvenons que des brochures et des comédies signées de ses amis les plus dévoués, tels que Persigny, About, La Guéronnière, Mocquart, Augier, etc., s'appliquaient avec un art perfide à jeter le discrédit sur le pape, sur « son entourage », sur son gouvernement, sur les plus éminents évêques et les catholiques les plus militants; l'année même de sa chute, un de ses ministres a déloyalement laissé accuser le pape d'avoir émis de la fausse monnaie, accusation qu'il savait pertinemment être tout à fait injuste et qu'il aurait pu détruire d'un mot.

Sur le troisième point, l'histoire nous apprend que Napoléon a fait décréter par son conseil d'Etat, contre les évêques, de nombreux appels comme d'abus, qu'il a dissous la société de Saint-Vincent de Paul et protégé les francs-maçons; qu'il a supprimé les journaux catholiques, mis l'interdit sur le *Syllabus*, qu'il a cherché à peser sur les décisions du concile, qu'il a constamment refusé l'enseignement supérieur, entravé l'enseignement secondaire, tenté par l'entremise de M. Duruy de faire passer les jeunes filles sous la coupe des professeurs de l'Université, qu'il a laissé certains diocèses sans pasteurs pendant plusieurs années, qu'il s'est opposé à la christianisation de l'Algérie, etc., etc.

Non, vraiment Napoléon III ne saurait être donné

le comme type du monarque chrétien; le renouvellement d'un règne pareil au sien serait un immense malheur pour l'Église.

(Extrait du journal *l'Univers*).

Cet article est assez éloquent par lui-même; il n'a pas besoin de commentaires. Les lecteurs intelligents, qui le comprennent, doivent instruire autour d'eux ceux qui sont dans l'ignorance.

Électeurs, réfléchissez, avant d'aller voter. Demandez-vous s'il vous est permis de donner votre suffrage à des candidats partisans de l'empire, zélés administrateurs de Napoléon I^{er} et de Napoléon III, qui ont fait, ou laissé faire tant de choses contraires aux intérêts sacrés de la Religion, qui ont persécuté les Papes, qui les ont dépouillés de leur pouvoir temporel, qui ont accumulé sur la France tant de désastres....

Électeurs, ne perdez pas de vue, que le vote ne doit pas être un acte de complaisance ou de caprice, d'obéissance à l'esprit de parti. Il doit être un acte réfléchi, moral et consciencieux; car il touche aux plus grands intérêts de la Patrie.

La première de Chislehurst aux Corses.

Le télégraphe nous apprend que le fils de Napoléon III a écrit aux électeurs de la Corse, pour leur défendre de voter en faveur du prince Napoléon.

Cette lettre en effet, la voici :

« Camden Place Chislehurst, 31 janvier 1876.

» Mon cher monsieur Franceschini Piétri,

» Le prince Napoléon-Jérôme se présente aux suffrages des Ajacciens; il se porte contre ma volonté, il s'appuie sur nos ennemis; je suis forcé de le traiter comme tel.

» S'il était vrai qu'il eût tenu à effacer de ma mémoire des dissensions passées, il se serait retiré de la lutte; il eût évité, à moi, une amère résolution; à vous et à tous nos amis une tâche pénible.

» Je ne pouvais aller au-devant d'une réconciliation, mais je l'aurais acceptée avec joie. Une entente ne pouvait être sincère que si le prince renonçait à mener une conduite politique autre que la sienne; elle n'eût été durable que s'il eût abandonné toute idée de candidature à l'Assemblée.

» Des incidents imprévus de séance l'auraient placé en présence de résolutions sur lesquelles aucune décision préalable n'aurait été arrêtée entre nous; ses votes auraient été la source de dissensions nouveaux, d'autant plus graves que leurs retentissements ont été plus grands. Lorsque l'empereur vivait, son autorité n'était pas contestée au sein de sa famille; moi, j'ai le devoir de constituer la mienne. M. Rouher se porte à Ajaccio. J'espère qu'il sera appelé à représenter ces généreuses populations, cette ville, fidèle berceau de notre famille. Ses longs et loyaux services, son inébranlable dévouement le rendront digne de représenter les idées napoléoniennes dans la ville napoléonienne par excellence. Les Corses ont le sentiment du devoir et de l'honneur, c'est un hommage qu'ils rendront à ces deux vertus en nommant un homme qui n'a jamais failli ni à l'un ni à l'autre.

» Croyez, mon cher monsieur Franceschini Piétri, à mon inébranlable amitié.

» NAPOLÉON. »

La Gazette de France dit au sujet de cette première de Chislehurst aux Corses :

« Nous n'insistons pas sur l'étrange français de cette lettre, dont certaines phrases sont grammaticalement inintelligibles; le charabia, — nous ne trouvons pas d'expression plus juste — qu'on fait parler au jeune prince dans cette lettre, démontre surabondamment qu'elle lui a été envoyée toute faite des montagnes de l'Auvergne. Le fils de Napoléon III a reçu une éducation trop soignée, si nous en croyons les feuilles impérialistes, pour écrire aussi mal.

» Mais, si la forme est défectueuse, que dire du fond?

» Il n'est pas possible de rêver, en effet, rien de plus autocratique, rien qui indique un plus parfait oubli de ce principe de la Souveraineté du Peuple qu'on nous donne comme le fondement essentiel de l'édifice impérial.

» De quel droit, à quel titre le fils de Napoléon III, prétend-il empêcher les électeurs d'Ajaccio de voter pour le prince Napoléon.

» Le jeune « interne » de Chislehurst se croit-il empereur en vertu d'un droit qu'il tiendrait des anciens sénatus-consultes et des anciens plébiscites ?

La République française a pris la peine de relever les fautes contre la syntaxe qui — zèbrement — ce manifeste impérial :

Voici cet exercice grammatical :

« Oui, cela est signé impérialement « Napoléon », et c'est écrit de la propre main du ramasseur des balles de Saarbruch.

» Mais, pauvre garçon, si vous aviez barbouillé cette page dans la plus humble de nos écoles, l'instituteur vous eût repris à chaque ligne.

» Ne dites pas, vous auriez-il fait observer, ne dites pas : « Il eût évité à moi. » C'est là parler nègre. On dit : « Il m'eût évité, à moi » Et il vous eût donné une tapé sur la joue.

» Ne dites pas, aurait-il continué : Une entente ne pouvait-être sincère que si le prince renonçait à mener une conduite politique autre que la sienne », attendu que la conduite d'une personne, même princière, est toujours « sienne ». Et il vous eût, cette fois donné sur les doigts.

» Ne dites pas : « Des incidents imprévus de séance l'auraient placé, etc, ses votes, auraient été la source de dissensions nouveaux, d'autant plus plus graves que leur retentissement ont été plus grands. » Cela est de l'iroquois pur. Et il vous aurait mis à genoux.

» Ne dites pas : « Lorsque l'empereur vivait, son autorité n'était pas contestée au sein de sa famille; moi, j'ai le devoir de constituer la mienne. » Cela est à double entente, car vous allez avoir vingt ans, et c'est peut-être exprès que vous l'avez écrit, petit farceur.

« Enfin, ne dites pas : « C'est un hommage qu'ils rendront à ces deux vertus en nommant un homme » qui n'a jamais failli ni à l'un ni à l'autre » Dites : « ni à l'une ni à l'autre. » Car vertu est un substantif féminin. Et il vous eût coiffé du bonnet d'âne au lieu de la couronne imaginaire que vous croyez porter. »

C'est très-bien, et il faut espérer que l'ex-prince impérial profitera de la leçon.

Le prince Napoléon aux Corses.

Le prince Napoléon et M. Rouher se portent candidats l'un contre l'autre en Corse.

Pour combattre le prince Napoléon, M. Rouher a fait écrire à l'ex-prince impérial la lettre à M. Franceschini Piétri, que nous avons reproduite plus haut.

En réponse, le prince Napoléon a adressé la profession de foi suivante aux électeurs d'Ajaccio :

» Depuis la chute de l'empire, c'est la première fois qu'en présence d'un gouvernement constitué vous êtes appelé à faire acte de souveraineté.

» Je me présente à vos suffrages.

» Je vous dois la vérité, et veux vous expliquer comment moi, Napoléon, j'ai pour adversaire M. Rouher, qui s'est placé à la tête du parti impérialiste; c'est que je suis convaincu que le nom de Napoléon est une ressource et jamais un prétexte pour augmenter nos dissensions.

» M'inspirant de l'esprit de Napoléon I^{er}, je vous dis : la forme de gouvernement n'est pas en question; elle existe; je l'accepte franchement; et cependant qui pourrait dire que j'accepte la république par ambition et intérêt personnel? Elle m'a enlevé des droits éventuels; elle a violé ma liberté en m'expulsant; elle méconnaît mon grade de général et je suis en butte à l'hostilité de ceux qui se croient ses représentants les plus autorisés.

» Mon dévouement constant pour Napoléon III, mon souverain dans la prospérité, mon ami dans le malheur, et mon affection pour son fils, ne saurait être mis en doute; je méprise des calomnies intéressées; cherchez les seuls vrais motifs de ma conduite dans des convictions profondes, formées par les enseignements de l'histoire, inspirées par mon respect pour le repos de la France.

» Ceux qui, par leur naissance ou par la volonté du pays, ont été placés près du pouvoir, ont des devoirs encore plus impérieux que les autres citoyens : l'abstention ne leur est pas permise.

» Ce que je veux, vous le savez, c'est l'organisation de notre démocratie. Hors de là, je ne vois pas de salut. La souveraineté nationale est la base de notre droit public. Je pense que sa manifestation directe est un principe et une ressource suprême, qui n'appartient à aucun parti. Elle donnerait au pouvoir des racines profondes, lui permettant de marcher résolument dans une voie démocratique. Je respecte la forme du gouvernement sans aucune amertume, pourvu qu'elle nous assure l'ordre, la justice et la liberté.

» Mes adversaires sont toujours réactionnaires; quant à moi, si vos suffrages m'envoient à l'Assemblée, je serai toujours démocrate et partisan du progrès.

» Je serai en même temps l'énergique défenseur de vos intérêts méconnus.

» La lutte m'est imposée, je l'accepte.

» Choisissez entre le fils de Jérôme, neveu de

Napoléon 1^{er}, celui qui n'a jamais séparé ses intérêts des vôtres, et un étranger à notre île, qui vient chez nous s'imposer dans deux arrondissements.

> (Jérôme) NAPOLÉON BONAPARTE. >

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 14 février 1875.

Les réunions publiques finissent aujourd'hui, et il s'en faisait temps, car au crescendo des débats orageux qui s'y produisaient, il est évident que des inévitables on en serait bientôt venu aux voies de fait. Il arrive tous les jours, dans ces réunions, que les commissaires de police sont obligés d'intervenir pour arrêter les orateurs trop exaltés et il n'est pas rare non plus que les séances soient levées brusquement au milieu du tumulte sans qu'il ait été possible de procéder à un vote. Comme on pouvait s'y attendre, les plus vives divergences se sont manifestées à Paris, non pas entre les républicains et les représentants de tel ou tel autre parti monarchique, mais entre les républicains modérés et les intransigeants, entre les partisans de M. Gambetta et ceux de M. Naquet. Jusqu'ici, sans doute, M. Gambetta tient le haut bout et son succès personnel à Belleville ne fait de doute pour personne, mais on ne saurait s'y attendre tant du succès de son collaborateur, M. Spuller, a qui les intransigeants du 3^e arrondissement opposent très-vigoureuusement M. Bonnet-Duverdier. Le Journal la République française est poursuivi pour publication injurieuse contre M. Buffet, vice-président du conseil. Il s'agit d'extraits d'une brochure qui a été répandue dans le département des Vosges lors des élections sénatoriales et que la République française a résumée dans son numéro portant la date du 14 février.

Le XIX^e Siècle est également poursuivi pour le même motif.

Le nouveau préfet de police, M. Voisin, a fait choix pour chef de cabinet de M. Joly, substitut du procureur de la République à Reims.

La lutte électorale en Corse est des plus ardent.

L'Aigle d'ajaccio est poursuivi non pour avoir reproduit une lettre de Napoléon III, en 1871, mais pour avoir dans sa polémique contre le prince Napoléon, déclaré que si un simple citoyen pouvait accepter la constitution républicaine, cela n'était pas permis à un Bonaparte.

Le Nouvelliste de Dresde faisant allusion au discours du prince Bismark dit que le chancelier de l'empire, devrait joindre l'action à la parole et diminuer l'effectif de l'armée.

Garibaldi a envoyé une lettre pour être lue aux électeurs du 6^e arrondissement dans laquelle il déclare que la candidature d'Emile Accolas est excellente.

Une autre note gaie nous arrive de Turquie. Le sultan qui vient d'être guéri d'un anthrax, a témoigné sa gratitude à son médecin en le nommant général de division.

Chronique locale

2^e CIRCONSCRIPTION DU LOT.

Castelnau. — Cazals. — Catus. — Luzech. — Montcuq. — Puy-l'Evêque.

A. PAGÈS DUPORT

Député à l'Assemblée nationale.

CANDIDAT CONSTITUTIONNEL

MEMENTO

Electeur de la côte du Lot, cultivateur de la vigne, toi qui aimes la paix et l'ordre dont le Maréchal de Mac-Mahon est le représentant; toi qui paies l'impôt du sang et de l'argent; toi qui as besoin de députés qui n'augmentent pas les droits sur les vins, souviens toi de ceci, memento:

M. de Valon a refusé de confier le pouvoir pour sept ans au Maréchal de Mac-Mahon;

M. de Valon a refusé, de voter la Constitution demandée par le Maréchal de Mac-Mahon.

M. de Valon, plutôt que de renverser un ancien ministre de l'Empire, le 15 juillet 1874, a adopté un projet tendant à augmentation considérable des droits sur les vins.

M. de Valon s'est prononcé en faveur de l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru, abolition malheureuse pour la côte du Lot.

Souviens-toi, encore, Electeur, de la côte du Lot, (memento) que M. Pagès Duport a fait absolument l'opposé de ce que faisait M. de Valon. Il a voté ce que ce dernier refusait, il a refusé ce qu'il votait.

ATTENTION !!

M. le préfet du Lot vient d'adresser, à la date du 16 février, une circulaire à tous les maires, pour les informer qu'une Maison allemande demande aux instituteurs les adresses d'un certain nombre de notables de chaque commune, moyennant une prime de 2 fr. par 100 noms fournis.

C'est avec raison que M. le préfet du Lot déclare que le patriotisme des instituteurs leur fait un devoir de ne pas répondre à cette communication.

On sait, en effet, que l'espionnage allemand commence toujours par les maisons de commerce, qui inondent la France de commis-voyageurs et d'agents secrets. La preuve entière est faite à cet égard.

N'oublions pas que les guerres du 1^{er} Empire ont amené de 1815 à 1818, et pendant trois ans, l'occupation de plusieurs départements par les Prussiens.

N'oublions pas que les guerres du second Empire ont livré à l'invasion trente-trois départements, et que les Prussiens n'ont fini de se retirer qu'en 1873.

La nouvelle circulaire de M. Pagès Duport a produit une grande impression dans tous les cantons. On constate que partout les populations applaudissent au langage patriotique et gouvernemental de notre député.

Le passage relatif à la modification de la loi militaire répond certainement aux vœux de toutes les familles, et on est reconnaissant à M. Pagès Duport de prendre l'initiative de cette réforme.

Le Courrier du Lot n'a pas inséré la lettre écrasante que M. Pagès Duport lui a adressée, et que nous avons publiée dans notre dernier numéro. Nous n'avons pas besoin de qualifier cette conduite. Si, par impossible, le candidat bonapartiste était nommé, la Chambre des députés n'hésiterait pas (nous en sommes convaincus) à casser une élection dans laquelle les manœuvres les plus détestables ont été employées. On nous signale, de tous les côtés, les faits les plus graves. Ils sont recueillis avec soin.

On annonce que la position des facteurs est en ce moment une des préoccupations particulières de M. le directeur général des Postes. Si nous sommes bien informés, les instances sont poussées activement au ministère des finances pour arriver à établir trois catégories de haute paye parmi les facteurs.

La première haute paye serait de 50 francs et pourrait être conférée au bout de 10 ans de service; la seconde, également de 50 francs, pourrait s'ajouter à la première après quinze ans de service; enfin la troisième catégorie, soit encore 50 francs de plus, serait ouverte à vingt ans de services.

On voit que la situation serait notablement améliorée, puisque, à un moment donné, 150 francs viendraient s'ajouter au traitement normal des facteurs.

D'après le relevé des listes électorales, 9 millions 984,756 électeurs prendront part au scrutin du 20 février.

Le Journal officiel, conformément à la loi du 24 juillet 1873, vient de publier la liste des sous-officiers nommés aux emplois civils qui leur sont réservés en vertu de cette loi.

M. Gros, ingénieur en chef, vient d'être nommé officier de la Légion d'honneur.

Hier matin le tocsin mettait en émoi la population de Cahors.

Le feu venait de mettre à la grange du sieur Clary, jardinier, rue Ste-Barbe.

Le sinistre, qui pouvait prendre des proportions désastreuses, a été bientôt conjuré, grâce à la prompte arrivée sur les lieux des autorités, des sapeurs-pompiers, et de la garnison.

Les pertes, qui ne sont pas couvertes par les assurances, s'élèvent à la somme de 1,800 fr. environ.

Numismatique gauloise.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, a décidé la publication d'un ouvrage destiné à tenir une place importante parmi les livres d'archéologie mis par le Gouvernement français à la disposition des savants pour fournir à leurs études de précieux et nombreux documents. Il s'agit d'un recueil qui comprendra l'ensemble de la numismatique gauloise.

L'ouvrage projeté se composera de deux parties. La première sera le catalogue raisonné et méthodique de la collection des monnaies gauloises du cabinet de France, à la Bibliothèque nationale. Cette série est unique aujourd'hui depuis qu'à l'ancien fonds sont venues se joindre, d'abord la suite donnée par le duc de Luynes, ensuite la magnifique collection de Saulcy, acquise en 1873 par un vote spécial de l'Assemblée nationale.

Le catalogue rédigé sous la direction de M. Chabouillet, conservateur, par M. Muret, employé au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur présente un essai de classification, fruit de ses propres études, qui complète les travaux antérieurs de M. de Saulcy, Ch. Robert, Hucher, A. de Barthélémy, etc. Il est inutile d'insister ici sur l'intérêt qui s'attache à ce monument, témoignage authentique des mœurs et de la civilisation gauloise dont notre époque cherche à reconstituer l'histoire sous son véritable jour.

La seconde partie comprendra un texte explicatif et de nombreux dessins exécutés par M. Ch. Robert, membre de l'Institut, d'après les pièces originales qu'il a pu retrouver. Ce recueil sera publié sous la surveillance de la commission de la topographie des Gaules, qui compte parmi ses membres les numismates et les archéologues les plus spécialement versés dans la connaissance des antiquités et de l'histoire des Gaules.

Le ministre fait un appel à toutes les bibliothèques, à tous les musées de France et de l'étranger, à tous les possesseurs de collections particulières, afin d'avoir connaissance des pièces qui n'existent pas dans la collection de la Bibliothèque nationale, ou qui ne sont pas représentées dans les cartons de M. Robert. Ces monnaies viendraient ainsi, d'après de bonnes empreintes, compléter ce recueil.

Les renseignements ou documents devront être adressés à M. le ministre, pour la division des sciences et lettres (1^{er} bureau).

Dernières nouvelles

On annonce la mort du baron Séguier, membre de l'académie des sciences, et du général de division Blanchard.

Le prince Alexis de Russie est attendu à Paris vers la fin de ce mois.

Les informations d'Orient font craindre que les insurgés de l'Herzégovine persistent à refuser les réformes du projet autrichien acceptées par le Sultan. Les insurgés ne croient pas à la réalisation loyale de ces réformes et ne voient pas de remède sérieux que dans une autonomie politique comme celle qui ont déjà conquise la Serbie et les Principautés. Les bruits relatifs à un prochain changement du grand Vizir ne sont pas confirmés.

Variétés

RÉPONSE ANONYME DE M. AYMA.

Nous lisons dans le Courrier du Lot d'hier :

M. Louis Layton essaie une diversion en faveur de son patron et candidat. Nous ne nous laisserons pas prendre à cette tactique. Le temps d'ailleurs et l'espace sont dus à de plus pressants intérêts. Un mot seulement.

M. Layton ment d'un bout à l'autre de la lettre qu'il m'adresse : et il le sait.

Il n'y a qu'un détail exact — par à peu près. J'ai été parait-il, éliminé de la commission d'examen; seulement, j'ai l'honneur de partager cette infortune avec presque toute l'ancienne commission, dont il ne reste, m'assure-t-on, que deux membres.

M. Louis Layton reconnaît que je n'ai pas besoin de signer mes articles; que personne ne se trompe à mon style. Se doute-il que c'est-là un grand éloge? Dans toute la presse parisienne, il n'y a que deux journalistes qu'on reconnaisse ainsi à leur griffe : M. Louis Veillot, le Cassagnac de l'Univers religieux, et M. Paul de Cassagnac le Veillot du Pays.

Au rebours de moi, M. Louis Layton a beau signer des articles: mieux ils sont rédigés, moins ils sont de lui.

J'ai dit.

Nos lecteurs le savent, nous n'aimons pas la polémique de personnalités. Ce n'est que poussé à bout par les provocations réitérées et gratuites de M. Ayma, par les mensonges les plus impudents, les calomnies les plus basses de cette plume si docile..., que nous nous sommes décidé à répondre.

Tous les faits signalés dans notre réponse, tous, sans exception, et nous pourrions les multiplier encore, sont l'expression de la plus exacte vérité: il le sait bien. En les contestant, M. Ayma prouve qu'il en est arrivé à se mentir à lui-même.

Allons, caricature grotesque de Veillot et de Cassagnac, sachez au moins tomber avec grâce.

Louis LAYTON.

Bourse de Paris.

Paris, 16 février 1876.

Rente 3 p. %	67.65
— 4 1/2 p. %	98.50
— 5 p. %	105.05

Le premier volume de l'Histoire de France illustrée du grand historien Michelet éditée en livraisons par la maison Lacroix, 13 faubourg Montmartre, va être terminée.

Le nom de l'auteur n'a pas besoin de recommandation. Michelet est réputé le premier historien français de ce siècle et son histoire de France est consacrée comme un chef-d'œuvre.

Voilà pour le livre, quant à l'édition, rien n'a été négligé pour la rendre digne de l'importance de l'ouvrage.

M. Vierge, y reproduit avec son talent si original, les scènes principales de la vie de la nation française qui formeront ainsi un véritable musée artistique.

Maintenant nous croyons devoir avertir nos lecteurs que la souscription par livraisons, constitue une économie réelle sur le volume.

Parmi les gravures, nous citerons dans les dernières parues, celles de Brunehaut liée par la tête, un pied et une main à la queue d'un cheval indompté et la défaite de Roland à Roncevaux.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente vendredi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours romplet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 788^e livraison, (12 février 1876). Texte : Souvenirs du Pacifique, par M. A. Pailhès, enseigne de vaisseau. 1872-1874. Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de Riou E. Th. Weber et Gauthier Saint-Elme.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

